

vrait être satisfaisante pour mon honorable ami, vu qu'elle démontre pourquoi le compte-rendu officiel contient un espace en blanc. L'honorable sénateur de Rigaud m'a dit qu'il livrerait son manuscrit et je crois que cela devrait régler ce point. L'honorable sénateur aborde une autre question d'une portée plus considérable lorsqu'il parle d'avoir un sténographe français toujours prêt à sténographier les discours français en cette Chambre. Je puis informer mon honorable ami que c'est le comité des Débats du Sénat qui devrait régler cette question. Nous avons eu si peu de discours français en cette Chambre que, chaque fois que l'on m'a dit qu'un collègue se proposait de parler en français au Sénat, j'ai moi-même offert de voir à ce qu'il y eût ici un sténographe français. C'est une question qui devrait occuper l'attention du comité des Débats la semaine prochaine.

L'honorable M. ROSS (Halifax): Il est très consolant et très heureux que l'on parle si peu le français en cette Chambre. Il est consolant que les sénateurs de Québec puissent parler en si bon anglais. Je me réjouis des grands progrès qu'ils ont faits dans cette voie. Je me rappelle le temps où, dans l'autre Chambre, il y avait beaucoup de discours en français. Il y avait alors des représentants de Québec qui ne savaient pas un traître mot d'anglais. Je me suis levé pour me plaindre du fait que le discours prononcé dans l'autre Chambre par le proposeur de l'adresse est rapporté en français et que nous n'avons pas l'avantage de lire son discours en anglais. J'aimerais, pour ma part, pouvoir lire ce discours, parce que je n'ai aucun doute qu'il est très agréable et très intéressant à lire, si je pouvais seulement le comprendre, mais dans mon ignorance, je n'ai pas appris le français, mais j'ai appris une autre langue que je lui préfère de beaucoup.

L'honorable M. LANDRY: Si l'honorable sénateur se plaint de ne pas avoir eu le plaisir de lire une traduction anglaise des discours prononcés en français à la Chambre des communes, nous pouvons nous plaindre en cette Chambre de n'avoir le plaisir de lire ces discours ni dans une langue ni dans l'autre. Notre position est encore pire que la sienne. Mon honorable

ami (M. Choquette) a soumis à la Chambre une question qui devra être réglée d'une manière ou d'un autre. J'avais compris, l'an dernier, que l'on avait proposé certains arrangements à l'effet d'avoir un personnel pour la traduction et la sténographie des débats. D'après ce projet l'on devait ajouter un traducteur français. J'ignore si le Gouvernement a renoncé à cette idée.

L'honorable M. DANDURAND: C'est là une question qui devra être réglée par le comité des débats.

L'honorable M. LANDRY: Je crois que nous pouvons découvrir la raison de tous ces inconvénients: c'est parce que nous n'avons pas de ministre français au Sénat. Un ministre français aurait ici de quoi s'occuper. Il serait certainement de son devoir de favoriser les intérêts de ses compatriotes, et s'il était à la hauteur de sa tâche, nous n'aurions pas lieu de nous plaindre. J'ai appelé l'attention du chef ministériel en cette Chambre sur le fait que la Providence lui a donné tout ce qu'il désirait. Il a désiré réformer le Sénat par l'intervention de la Providence; cette réforme a été obtenue. Je suppose qu'il pourrait de nouveau supplier la Providence de pousser la réforme plus loin et de nous donner un ministre français pour partager avec lui les devoirs et les responsabilités du Sénat. S'il faut cela, la Providence, qui cède toujours à ses désirs, surgira de nouveau pour guérir tous les maux dont nous pourrions nous plaindre en cette Chambre. Si le principe est bon, l'honorable sénateur de DeLorimier (M. Dandurand) est prêt à faire plus que son devoir, car, il y a quelques instants il a dit que si le chef ministériel en cette Chambre ne pouvait parler à l'auditeur général, il lui parlerait lui-même. Si le chef ministériel ne veut pas parler au premier ministre pour avoir un ministre français dans le Sénat, je crois que l'honorable sénateur qui siège à sa droite (M. Dandurand) devrait se charger d'exprimer nos opinions et demander au premier ministre—je ne dis pas pour lui envoyer un sténographe français au bureau? Il suffit de mettre ces faits devant la Chambre, et j'en appelle aux honorables sénateurs pour qu'ils me disent si je n'ai pas raison de protester énergiquement.